Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211002-CC_20211002_073-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 07/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2021

OJ N° 073 - Urbanisme et Aménagement.
Création de la commission locale du site patrimonial remarquable de la commune de Ciboure.

Date de la convocation : 24 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 232
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole (jusqu'à l'OJ N°45), AIZPURU Eliane (jusqu'à l'OJ N°10), ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°59), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°9), ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne représentée par LARREGUY David suppléant, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur (jusqu'à l'OJ N°63), BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume (à compter de l'OJ N°9), BÈGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°25), BEHOTEGUY Maider, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N°54), BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°61), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°78), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°25), CARRERE Bruno, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°64), CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle (jusqu'à l'OJ N°61), CASTEL Sophie, CASTREC Valérie (jusqu'à l'OJ N°61), CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°3 et jusqu'à l'OJ N° 55), CHAZOUILLERES Edouard, COLAS Véronique (jusqu'à l'OJ N°61), CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DALLET Emmanuelle, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DARGAINS Sylvie (jusqu'à l'OJ N°60), DERVILLE Sandrine, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N°59), DURAND PURVIS Anne-Cécile, DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine (jusqu'à l'OJ N°61), ERGUY Chantal représentée par MALAQUIN Daniel suppléant, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick représenté par ETCHEGOIN Christel suppléante, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N° 61), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°64), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°66), GOBET Amaya, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian (jusqu'à l'OJ N°59), HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre (jusqu'à l'OJ N° 28), HIRIGOYEN Fabiene, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N° 25), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie (jusqu'à l'OJ N°61), IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Didier (jusqu'à l'OJ N°64), IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°60), ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°61),

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211002-CC_20211002_073-DE

JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N° 8), KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°59), JONCOHALSA Christian, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°61), LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°28), MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée (jusqu'à l'OJ N°28), NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°61), OÇAFRAIN Gilbert (jusqu'à l'OJ N°57), OÇAFRAIN Jean-Marc, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°70), PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PONS Yves, POYDESSUS Dominique (jusqu'à l'OJ N° 34), POYDESSUS Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N° 25), PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre (jusqu'à l'OJ N°28), ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°61), RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°10), SAMANOS Laurence représentée par MOUNOLE Claude suppléant, SANS Anthony (jusqu'à l'OJ N°28), SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°61), SERRES-COUSINÉ Christine représentée par ARETTE-HOURQUET Benoit suppléant, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, TURCAT Joëlle, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°9), UHART Michel, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre (jusqu'à l'OJ N°28), UTHURRALT Dominique, VALS Martine, VERNASSIERE Marie-Pierre , YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :
ACCURSO Fabien, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BACH Fabrice-Sébastien, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian, BEREAU Emmanuel, CARRICART Pierre, CHAPAR Marie-Agnès, CORRÉGÉ Loïc, COTINAT Céline, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DARRICARRERE Raymond, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DESTRUHAUT Pascal, DUBOIS Alain, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEVERRY Michel, GOMEZ Ruben, HEUGUEROT Daniel, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRUME Jean-Michel, LAIGUILLON Cyrille, LASSERRE Florence, LETCHAUREGUY Maite, LOUPIEN-SUARES Déborah, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MOTSCH Nathalie, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Michel, PITRAU Maite, PRAT Jean-Michel, SALDUMBIDE Sylvie, SERVAIS Florence, URRUTIAGUER Sauveur, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :
AIZPURU Eliane à ETXELEKU Peio (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°11), ALZURI Emmanuel à BOUR Alexandra (à compter de l'OJ N°60), ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BÈGUE Catherine à BEHOTEGUY Maider (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°26), CAPDEVIELLE Colette à DERVILLE Sandrine (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°26), COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe, DARRICARRERE Raymond à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, DESTRUHAUT Pascal à DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DUBOIS Alain à DAMESTOY Hervé, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain (à compter de l'OJ N°60), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à ETCHEMENDY René (à compter de l'OJ N°62), ETCHEVERRY Michel à LARRANDA Régine, HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban, IPUTCHA Jean-Marie à IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°62), IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°61), IRUME Jean-Michel à LARRALDE André, ITHURRALDE Éric à LACOSTE Xavier (à compter de l'OJ N°62), JAURIBERRY Bruno à EYHERABIDE Pierre (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°9), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°62), LASSERRE Florence à OLVE Claude (OJ N°4, à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°70), LETCHAUREGUY Maite à ARLA Alain, LOUPIEN-SUARES Déborah à CASTEL Sophie, MASSONDO BESSOUAT Laurence à BORDES Alexandre, OÇAFRAIN Gilbert à YBARGARAY Jean-Claude (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°58), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Jean-Marc , PITRAU Maite à ECHEVERRIA Andrée, POYDESSUS Dominique à ITHURRALDE Eric (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°35 jusqu'à l'OJ N°61), POYDESSUS Jean-Louis à GARICOITZ Robert (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°26), ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis (à compter de l'OJ N°62), SAINT-ESTEVEN Marc à DAMESTOY Odile (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°11), SALDUMBIDE Sylvie à ETCHENIQUE Philippe, SERVAIS Florence à MOUESCA Collette, VAQUERO Manuel à FOSSECAVE (jusqu'à l'OJ N°61).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211002-CC_20211002_073-DE

OJ N° 073 - Urbanisme et Aménagement.
Création de la commission locale du site patrimonial remarquable de la commune de Ciboure.

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE

Mes chers collègues,

La Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de la commune de Ciboure a été créée par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2001, et sa révision a été approuvée par arrêté municipal en date du 1er avril 2008.

En vertu des dispositions de l'article 112 II de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi CAP, les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine créés avant la publication de la loi CAP, sont devenus de plein droit des sites patrimoniaux remarquables (SPR).

La ZPPAUP de la commune de Ciboure est donc devenue depuis le 7 juillet 2016 un Site Patrimonial Remarquable, sur lequel continue de s'appliquer le règlement de la ZPPAUP créée le 31 juillet 2001, puis révisée le 1er avril 2008, jusqu'à ce que s'y substitue un Plan de sauvegarde et de mise en valeur ou un Plan de valorisation de l'architecture.

Depuis le 1er janvier 2017, et comme précisé dans la délibération-cadre adoptée le 4 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière de planification patrimoniale.

En application des dispositions de l'article L 631-3 du code du patrimoine, afin de se conformer à la nouvelle procédure applicable aux SPR, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est aujourd'hui tenue d'instituer une Commission locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR).

Cette Commission est présidée par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Conformément aux dispositions de l'article D.631-5 du code du patrimoine, cette Commission locale comprend :

1° Des membres de droit :
- le président de la commission ;
- le ou les maires des communes concernées ou son représentant ;
- le Préfet ou son représentant ;
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant.

2° Un maximum de quinze membres nommés dont :
- un tiers de représentants désignés en son sein par le conseil municipal, ou, le cas échéant, désignés en son sein par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ;
- un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
- un tiers de personnalités qualifiées.

Les élus, les représentants d'associations et les personnalités qualifiées sont désignés par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, puis soumis à avis du préfet.

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211002-CC_20211002_073-DE

Pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Il siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

En concertation avec la commune de Ciboure, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a proposé une Commission Locale composée de 9 membres nommés et leurs suppléants (1/3 de représentants élus, 1/3 de représentants d'associations et 1/3 de personnalités qualifiées) telle que désignée ci-dessous :

Membres de droit :

Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ou son représentant
Maire de la commune de Ciboure ou son représentant
Préfet ou son représentant
Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
Architecte des Bâtiments de France ou son représentant

Membres élus :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bruno CARRERE	Monsieur Philippe ARAMENDI
Monsieur Peyo DUFAU	Monsieur Henri ANIDO MURUA
Monsieur Pierre BOLOGNE	Monsieur Henri HIRIGOYEMBERRY

Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Association Sites et Cités Monsieur Jacky CRUCHON	**Association Sites et Cités** Madame Marylise ORTIZ
Fondation du Patrimoine Madame Marie DE MERLIS	**Fondation du Patrimoine** Monsieur Eric RICHTER
Association Jakintza Monsieur Guy LALANNE	**Association Jakintza** Monsieur Paul BADIOLA

Personnes qualifiées :

Titulaires	Suppléants
CAUE 64 Monsieur Xalbat ETCHEGOIN	**CAUE 64** Madame Claire RENAULT
Madame Isabelle JOLY Architecte du patrimoine	**Monsieur Miguel MONTOURO** Architecte
Madame Céline BERRA Architecte	**Madame Amandine GUINDET** Animatrice de l'architecture et du patrimoine au Syndicat intercommunal de la baie de Saint Jean-de-Luz et de Ciboure

Conformément aux dispositions citées ci-dessus, la Communauté d'Agglomération a soumis la composition de la Commission Locale du SPR au Préfet des Pyrénées-Atlantiques, lequel a émis un avis favorable par courrier en date du 16 septembre 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5216-5 I2° et L.5211-5 III ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211002-CC_20211002_073-DE

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine et notamment son article 112 ;

Vu le code du patrimoine, et notamment les articles L 631-3 et D 631-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de Ciboure créée par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2001, et sa révision a été approuvée par arrêté municipal en date du 1er avril 2008 ;

Vu la délibération-cadre portant sur la planification patrimoniale et les Sites Patrimoniaux Remarquables du 4 novembre 2017 par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu l'avis favorable du Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 16 septembre 2021 ;

Le Conseil communautaire est invité à approuver la composition de la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Ciboure, conformément aux propositions ci-avant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 07/10/2021
Qualité : Directeur général des services